

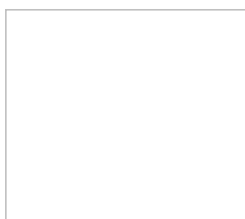
Ordures ménagères et taxe au sac

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les jeudis matin, à l'exception des jours fériés. Dans de tels cas, la collecte est généralement reportée au jour ouvrable suivant. Ce changement de date est préalablement communiqué par le biais de notre journal communal et/ou de la page d'actualités de notre site internet.

Le transport des ordures ménagères est assuré par notre mandataire, la société [Odelet Transports SA](#).

Taxe au sac



Founex fait partie des communes du périmètre de la [SADEC](#) qui ont introduit la taxe au sac depuis le 1^{er} janvier 2013. Cette mesure, aussi nommée "pollueur-payeur", a pour but d'encourager les citoyens à utiliser les infrastructures de collecte de déchets valorisables, telles que les déchetteries, afin de diminuer le volume d'ordures ménagères.

Ainsi seuls les sacs blancs taxés sont autorisés en vue du ramassage hebdomadaire des ordures. **Tout autre sac sera refusé et expose son propriétaire à une amende.**

Vous pouvez acheter ces sacs dans de nombreux commerces proches de chez vous. Ils s'obtiennent généralement sur demande à la caisse. A Founex, vous pouvez vous les procurer à la maison de Commune et à l'épicerie.

Le prix du sac est identique dans toute la région, soit :

Contenance (en litres)	Unités par rouleau	Prix du rouleau	Coût par sac
17	10	CHF 10.00	CHF 1.00
35	10	CHF 19.50	CHF 1.95
60	10	CHF 38.00	CHF 3.80
110	5	CHF 30.00	CHF 6.00

Mesures d'allègement

La commune de Founex a mis en place trois mesures d'allègement dans des situations augmentant le volume des déchets du ménage. Des sacs taxés peuvent être obtenus gratuitement auprès du guichet de l'administration communale dans les cas suivants :

Lors d'une naissance, le représentant légal peut retirer gracieusement 5 rouleaux de sacs de 35 litres ou 10 rouleaux de 17 litres. Valable pour chaque enfant, durant l'année de naissance. Les sacs sont généralement distribués lors de l'inscription au contrôle de l'habitant.

Pour les jeunes enfants, le représentant légal a droit à 2 rouleaux de sacs de 35 litres ou 4 rouleaux de 17 litres. Valable pour chaque enfant, chaque année jusqu'à l'année de ses 3 ans.

En cas d'incontinence, les adultes présentant ce trouble peuvent retirer 2 rouleaux de sacs de 35 litres ou 4 rouleaux de sacs de 17 litres, annuellement. Une attestation médicale sera demandée.

[Règlement communal sur la gestion des déchets \(annexe 3\)](#)

Administration Communale
Rte de Châtaigneriaz 2
Case postale 48
1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88
88

Fax: +41 (0)22 960 88
89

Site: www.founex.ch

Email: [greffe\(at\)founex.ch](mailto:greffe(at)founex.ch)